



Réunion du 21 mars 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 69
Nombre de votants : 79

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Michel BARBE, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Patrice LAURENT, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Jean-Louis GROUSSET, Emmanuel HANON, Jacques LABORDE, Jeanne LAMAZERE, Céline LEMBEZAT, Marie-Hélène MAREST, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBE, Jérôme TOULOUSE, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Madeleine BROLESE (pouvoir à M. Philippe GARCIA), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Lucien PRAT (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), David CRABOS, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Dominique TOUYA, Michel JESER, Jean-Luc NOURY (pouvoir à M. Pierre MUCHADA), Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Bruno CIOSE, Jeanne LUGA, François MATEOS (départ à 18h45), Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Louis-Philippe DUPOUY (pouvoir à Mme Madeleine PICHAUREAU), Geneviève GUICHEMERRE, Christine LABORDE (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Marie-Thérèse LAVIELLE (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Gérard DUCOS (pouvoir à M. Didier REY).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 18 : PAYS D'ART ET D'HISTOIRE ORTHEZ BEARN DES GAVES –
DEMANDE DE SUBVENTION 2018 AUPRES DE LA DRAC NOUVELLE
AQUITAINE**

Rapporteur : M. Christian LÉCHIT

Le syndicat mixte du Béarn des Gaves (SMBG) a obtenu le label Pays d'art et d'histoire (PAH) le 19 novembre 2009 et a signé la convention le liant avec l'Etat le 8 juin 2010 (durée 10 ans).

Suite à la dissolution du SMBG au 31 décembre 2016 et par délibération en date du 26 septembre 2016, la communauté de communes de Lacq-Orthez a accepté de porter le label PAH à compter du 01/01/2017 et jusqu'au 08/06/2020, sur un périmètre identique (anciennes communautés de communes d'Orthez, Navarrenx, Salies-de-Béarn et Sauveterre-de-Béarn).

Le budget du PAH pour 2018 est de 80 900 € :

- Rémunérations : 44 200 €,
- Communication : 10 000 €,
- Service éducatif : 2 500 €,
- Visites guidées : 13 095 €,
- Fonctionnement : 2 000 €,
- Déplacements : 500 €,
- Animations : 3 000 €,
- Amortissements : 5 605 €.

La communauté de communes de Lacq-Orthez sollicite une aide de l'Etat auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine pour la 8^{ème} année à hauteur de 2 000 € sur le poste subventionnable de la communication (éditions HT).

Plan de financement :

	DRAC Nouvelle Aquitaine	CCLO	Total
Communication (éditions HT)	2 000 €	2 000 €	4 000 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres,

- **approuve** la sollicitation d'une subvention auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine à hauteur de 50 % sur le poste subventionnable de la communication (éditions HT) pour un montant de 2 000 €,
- **autorise** son Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,




Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/03/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/03/2018